

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY



SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2013

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 13

PRÉSENTS : 11

POUVOIRS : /

VOTANTS : 11

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
Le dix-sept janvier, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué, s'est réuni à la MAIRIE,
sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 11 janvier 2013.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, M. PROUST Jacky, Mme DAVAULT Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques, M. PASQUIER Thierry, Mme NOIRAUULT Danielle, M. SAIVRES Jean-François, M. BAUDOUIN Jean-Paul, M. BOITARD Steeve.

Absentes: Mmes BLAIS Angéline et PROUST-FLORISSON Gaëlle.

Pouvoirs: /

M. Steeve BOITARD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Programme de travaux d'installations photovoltaïques sur bâtiments communaux : Proposition d'adoption d'avenant au marché.
- Poursuite de la réflexion en cours sur la recherche d'un terrain en vue de la construction d'un nouveau centre de secours.
- Réforme des rythmes scolaires : info sur le projet de réforme en cours et réflexion en vue d'émission d'un avis.
- Renouvellement de la convention signée avec le CDG79 pour la formation et l'assistance du personnel administratif de la Mairie à l'utilisation d'un site informatique.
- Convention de mutualisation de moyens entre le Collège et la Commune pour la restauration des élèves et du personnel du 1^{er} degré des écoles de THÉNEZAY : Autorisation à donner au Maire pour la signature de la convention correspondante.
- Analyses, assistance technique et conseil en maîtrise sanitaire auprès des réfectoires des écoles : adoption d'un avenant de reconduction de convention pour l'année 2013 (Laboratoire LASAT).
- Fonctionnement du service déplacement périscolaire «Pédibus » : adoption de la convention correspondante.
- Capture, ramassage et transports d'animaux errants sur la voie publique.
- Personnel communal : reconduction du régime indemnitaire en 2013.
- Écritures comptables.
- Terrain communal situé au «Fief Pousson » : réflexion et définition de dispositions à prendre pour l'utilisation de ce terrain.
- Réflexion sur un projet d'extension de lotissement.
- Questions et infos diverses : mise en route du recensement de population 2013, date de la séance de conseil municipal du mois de février prochain, activité commerciale locale et info sur le secteur « santé », intercommunalité (compte rendu des ateliers de réflexion organisés avec les élus), réunion avec le Syndicat des Eaux de la Gâtine, etc.
- Comptes-rendus des réunions de commissions, des comités consultatifs et du conseil communautaire.

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des questions à poser ou remarques à émettre concernant le procès-verbal de la séance du 6 décembre dernier. En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité et les Conseillers municipaux procèdent à sa signature.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un message d'alerte orange en provenance des services préfectoraux, pour chute de neige et verglas (les agents des services techniques sont prêts à intervenir, dès 6 heures, demain matin, pour salage de la voirie) puis elle entame l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

D1.2013 : PROGRAMME D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX : TRAVAUX ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le marché signé le 20 décembre 2012 avec la S.A.R.L. AUGER J.P. – Z.A. de la Tancherie – 79300 BOISMÉ, pour la réalisation d'un programme d'installations photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux (salle des fêtes « Michel BONNET » et logements de fonction de la gendarmerie), marché présentant un montant de 106.319,17 € H.T.

Il semble souhaitable, pour ce qui concerne la salle des fêtes, qui reste un bâtiment historique très exposé sur la Place de l'Hôtel de Ville, que des dispositions soient prises afin d'atténuer l'impact visuel du « quadrillage » constitué par les capteurs (des cadres noirs pour ces capteurs seraient préférables aux cadres gris métallique prévus au marché). Par ailleurs, une extension de garantie (portée à 20 ans) pour les onduleurs prévus au marché a également été proposée par la S.A.R.L. AUGER.

Les coûts associés à ces modifications et prestations supplémentaires sont les suivants :

-Plus-value pour modules photovoltaïques de marque REC type 250PE Black (pose comprise) : 1.163,70 € H.T.

-Extension de garantie à 20 ans onduleurs salle des fêtes : 4.200,00 € H.T.

-Extension de garantie à 20 ans onduleur logements de la gendarmerie n° 3 et n° 4 : 800,00 € H.T.

-Extension de garantie à 20 ans onduleur logements de la gendarmerie n° 5 et n° 6 : 800,00 € H.T.

Invité à se prononcer sur la suite qu'il convient de réserver à ces propositions de modifications apportées au marché initial, le Conseil municipal, par votes à main levée dont les résultats sont les suivants :

-Modules photovoltaïques cadres noirs : 11 votants – 11 voix POUR,

-Extension de garantie portée à 20 ans pour les onduleurs prévus sur les 3 sites :
11 votants – 10 voix POUR – 1 abstention,

Adopte ces propositions et confie à Madame le Maire le soin de signer les devis correspondants (les crédits nécessaires à la prise en charge de la dépense étant prévus au budget « PHOTOVOLTAÏQUE »).

(En cours d'examen de cette question, quelques précisions sont apportées par Madame le Maire : l'extension de garantie proposée pour les onduleurs offre une possibilité d'intervention, ou de réparation, sans frais supplémentaires. De plus, le coût associé à cette dépense n'a aucun impact sur le programme financier initialement établi dans la mesure où il est équivalent à celui du remplacement d'un onduleur, déjà intégré aux dépenses prévisionnelles.

En ce qui concerne la réalisation des travaux : l'intervention prévue pour la salle « Michel BONNET » sera réalisée entre le 4 et le 17 mars et les logements de la gendarmerie seront traités entre les 18 et 30 mars. Les réunions de chantier auront lieu le mardi matin, à 10 heures).

POURSUITE DE LA RÉFLEXION SUR LA RECHERCHE D'UN TERRAIN POUR IMPLANTATION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS

Madame le Maire rappelle les divers sites recensés à ce jour:

- Terrain communal à proximité du Collège (parcelle ZS 15)
- Terrains situés sur la Z.A. (appartenant à M. Daniel GALLIAS):Ce dernier poursuit sa réflexion sur une éventuelle cession au profit de la Commune. Une réponse devrait être apportée dans un délai de deux mois.
- Terrain situé dans le secteur du Bois Bodin et appartenant à la famille MARTIN Paul de DOUX (parcelle AE 275). Cette dernière a fait savoir qu'elle n'était pas vendeuse.
- Terrain situé dans le secteur de la Tourelle de Buzay et appartenant à la famille DELAVAUULT-TESTARD (parcelle YE 181). Cette dernière a également fait savoir qu'elle n'était pas vendeuse.
- Trois terrains également situés dans le secteur de la Tourelle de Buzay, appartenant à Monsieur et Madame Jean GUITTON (parcelles YE 180, 179 et 220). Ces derniers sont vendeurs, mais de l'ensemble, représentant une surface d'environ 2 hectares, et au prix de 3,00 €/m². A noter que si ce site était retenu, il y aurait lieu d'apporter une modification au P.L.U. Jean-Louis PINEAU suggère que la Commune fasse l'acquisition de ces terrains même si le projet de construction du centre de secours pouvait se réaliser sur la Z.A. Jean-Jacques LÉON observe toutefois qu'une opération réalisée dans ce secteur atteindrait un coût effrayant en raison des frais de viabilisation.

Madame le Maire suggère que l'on attende que Monsieur GALLIAS fasse connaître sa décision pour aviser.

D'autres sites sont proposés:

- Un terrain situé dans le secteur des Ormeaux (propriété CHATENET) et la disponibilité de terrains (parcelles AE 405 et 408), dans le secteur de la Croix Chauvin (à proximité du stade), appartenant à la famille ARTUS. Jean-Jacques LÉON va consulter ces derniers et Madame le Maire se propose de contacter l'architecte missionné par le SDIS afin d'étudier les adaptations possibles de la structure à la configuration du terrain qui pourrait être mis à disposition.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la réforme, en cours de préparation, des rythmes scolaires et elle indique les dispositions essentielles figurant au Décret (en cours de parution) portant sur l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et modifiant le Code de l'Éducation. Le temps des élèves restera positionné sur 36 semaines par année scolaire et 24 heures hebdomadaires pour tous les élèves.

Les Communes devront se prononcer, avant le 1^{er} mars prochain, sur leur acceptation de la mise en place de cette réforme à la rentrée scolaire 2013-2014, sachant que des dérogations pourront être accordées pour un démarrage à la rentrée 2014.

L'Article 3 du projet de décret prévoit que la semaine et la journée scolaires doivent être organisées selon les principes suivants :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour tous les élèves, réparties sur 4 jours et demi, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée et le mercredi matin..
- S'agissant de la journée d'enseignement : sa durée maximale est de 5h 30, avec une demi-journée ne pouvant excéder 3h 30 et une pause méridienne dont la durée ne peut être inférieure à 1h 30.

Les modalités d'organisation de la semaine ne peuvent avoir pour effet ni de réduire ou d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement ainsi que leur répartition sur l'année scolaire, ni de modifier le calendrier scolaire national.

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (D.A.S.E.N.) peut fixer l'organisation de la semaine scolaire sur la base de propositions qui peuvent émaner :

-soit du conseil d'école,

-soit du Maire ou du Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Dans les deux cas, le Conseil d'école ou l'autorité communale (ou intercommunale), transmettent leur proposition au D.A.S.E.N., en ayant recueilli préalablement l'avis de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré.

Il est prévu, dans l'article 5 du Décret, que des dérogations peuvent porter sur :

-la durée de 5h 30 par jour et de 3h 30 par demi-journée,

-l'organisation de la neuvième demi-journée, le samedi à la place du mercredi.

L'article 6 du projet de Décret décrit les activités pédagogiques complémentaires qui viennent s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires :

-pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,

-pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

L'article 7 supprime l'aide personnalisée à destination des élèves rencontrant des difficultés, désormais remplacée par les activités pédagogiques complémentaires.

L'article 8 du projet de Décret prévoit que le texte entre en vigueur à la rentrée scolaire 2013-2014, sachant que l'article 9 ouvre la possibilité d'une entrée en vigueur différée à la rentrée scolaire 2014-2015 pour les Communes qui en feraient la demande avant le 1^{er} mars 2013.

Au plan financier, un fonds a été prévu pour accompagner les collectivités dans la mise en place de la nouvelle organisation des activités périscolaires et les aider à la prise en charge de tous les enfants, au moins jusqu'à 16h 30. Une dotation de 50 euros par élève sera attribuée à toutes les Communes qui auront décidé de la mise en œuvre des nouveaux rythmes à la rentrée 2013 et celles qui sont éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible bénéficieront de 40 euros supplémentaires par enfant. Cette majoration sera prolongée pour l'année 2014-2015 pour toutes les communes éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible, qu'elles aient choisi de mettre en place la réforme en 2013 ou en 2014, et elle s'élèvera à 45 euros par élève.

Ces informations apportées, Madame le Maire fait part de ses interrogations s'agissant de la prise en charge des enfants sur le créneau horaire 15h 45/16h 30, quatre fois par semaine. Ce temps, qui ne relèvera plus d'une prise en charge par l'Éducation Nationale reste à définir, s'agissant des activités à prévoir, des encadrants des enfants et des compétences que ces derniers devront avoir.

Cette question soulevant bon nombre d'inquiétude parmi les élus, l'AMF a demandé et obtenu le report de l'examen du Décret. Au plan local, des réunions de présentation vont être organisées, par arrondissement, avec la participation du Conseil Général, des services départementaux de l'Éducation Nationale et de l'Association des Maires (ce sera le 25 janvier à 14h 30 au Campus des Métiers de PARTHENAY pour toutes les Communes de cet arrondissement).

D2.2013 : FORMATION ET ASSISTANCE DU PERSONNEL À L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE: ADOPTION CONTRAT CDG 79

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le contrat de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des DEUX-SÈVRES a établi pour une période de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2013 et qu'il a transmis en vue d'adoption.

Après avoir pris connaissance de ce texte et après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité :

- L'ADOpte en l'intégralité de ses dispositions,
- AUTORISE Madame le Maire à le signer,
- RAPPELLE que la dépense correspondante fait l'objet d'un mandatement à partir des crédits inscrits à l'article 6184 du budget principal.

D3.2013 : ANALYSES- ASSISTANCE TECHNIQUE ET CONSEIL EN MAÎTRISE SANITAIRE AUPRÈS DES RÉFECTOIRES DES ÉCOLES : RECONDUCTION DE CONVENTION AVEC LASAT (ANNÉE 2013).

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du projet de reconduction de convention que le Laboratoire LASAT – Z.I. Montplaisir – 79200 CHAMPDENIERS, vient de transmettre pour la poursuite, au cours de l'année 2013, des analyses, de l'assistance technique et du conseil en maîtrise sanitaire assurés auprès des réfectoires des écoles élémentaire et maternelle publiques.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- l'ADOpte, en l'intégralité de ses dispositions,
- AUTORISE Madame le Maire à le signer,
- PRÉCISE que la dépense correspondante fera l'objet d'un mandatement à partir des crédits inscrits à l'article 6188 du budget principal de l'exercice 2013.

D4.2013 : MUTUALISATION DE MOYENS ENTRE LE COLLÈGE JEAN DE LA FONTAINE ET LA COMMUNE DE THÉNEZAY POUR LA RESTAURATION DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL DU 1^{er} DEGRÉ DES ÉCOLES DE THÉNEZAY : ADOPTION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la convention que le Conseil Général des DEUX-SÈVRES propose d'adopter dans le cadre de la mutualisation de moyens entre le Collège Jean de La FONTAINE à THÉNEZAY et la Commune de THÉNEZAY pour la restauration des élèves et du personnel du 1^{er} degré des écoles de THÉNEZAY (cette convention étant prévue pour une application d'une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2011).

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette convention en l'intégralité de ses dispositions et autorise Madame le Maire à la signer.

D5.2013 : ORGANISATION DU DÉPLACEMENT PÉRISCOLAIRE « PÉDIBUS » : ADOPTION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le fonctionnement du service « Pédibus » assuré par l'association « Familles Rurales », qui permet un accompagnement, le matin et le soir, des enfants sur les trajets suivants :

- d'une part, avec la Commune de THÉNEZAY : espace enfance – écoles maternelle et élémentaire publiques (aller et retour),
- d'autre part, avec l'école privée Marie-Antoine : espace enfance – école (aller et retour),

puis elle présente le texte de la convention établie au titre de l'organisation de ce service, document devant être signé entre l'ensemble des partenaires concernés (Communauté de Communes du Pays Thénezéen, Commune de THÉNEZAY, Association Familles Rurales-THÉNEZAY et école Marie-Antoine).

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-adopte cette convention sur le fond et autorise Madame le Maire à y apporter toute modification de nature à préciser certaines dispositions prévues et à la signer, en sa forme définitive, conjointement avec l'ensemble des partenaires concernés.

D6.2013 : CAPTURE-RAMASSAGE ET TRANSPORT DES ANIMAUX ERRANT SUR LA VOIE PUBLIQUE : ADOPTION CONTRAT STÉ PHILINE SERVICES ANIMAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa réflexion menée au cours de la séance du 6 décembre 2012 en vue d'une prise de dispositions dans le cadre de la prise en charge des animaux errants ou trouvés en état de divagation sur la voie publique.

Après avoir étudié les prestations que propose, à cet effet, la Sté PHILINE SERVICES ANIMAUX – 11, rue de l'Étang Mercure – 86170 MASSOGNES, et après avoir procédé à une comparaison des tarifications appliquées en fonction des options possibles (contrat de prestations à l'acte, contrat d'une durée d'un an ou contrat d'une durée de trois ans),

le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire :

-Retient la contractualisation sur une durée d'une année et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

(Madame le Maire observe qu'un suivi comptable des missions réalisées sur l'année 2013 permettra de faire le point en vue du choix éventuel d'une formule contractuelle différente).

Madame Danielle NOIRAUT, Conseillère municipale, quitte la séance à 22 h.

D7.2013 : PERSONNEL COMMUNAL : RÉGIME INDEMNITAIRE 2013

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'une reconduction, au titre de l'année 2013, du régime indemnitaire dont le personnel communal bénéficie, chaque année, depuis 1992,

- fixe le montant de l'enveloppe globale à répartir, à 24.500 €, précisant que la répartition par filières et grades sera revue lors d'une prochaine séance (et Madame le Maire indiquant qu'en cette attente, les montants des indemnités individuelles qui seront versées aux agents communaux seront identiques à ceux du mois de décembre 2012),

-s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de l'exercice 2013.

D8.2013 : PRISE EN CHARGE DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif 2013, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2012.

A ce titre, Madame le Maire demande au Conseil municipal, qui l'accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater la dépense d'investissement ci-après détaillée, qui s'inscrit dans les limites du quart des crédits inscrits au budget 2012, et ce, avant le vote du budget primitif (budget principal) de l'année 2013 :

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

– C/2188 –Autres immobilisations corporelles

Ets FILLON – Route de Poitiers – 79200 PARTHENAY

Fourniture illuminations

Selon facture N° 50964577 en date du 09.01.2013 – montant:2.152,50 € TTC.

D9.2013 : PROGRAMME D’ACTION ÉDUCATIVE SCOLAIRE 2012-2013 :
MODIFICATION PROGRAMME D’ACTIVITÉS ÉCOLE MATERNELLE « AUGUSTINE FOUILLÉE »

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération (en date du 8 octobre 2012) portant sur le programme d’action éducative scolaire de l’année 2012-2013 et notamment celui qui a été défini pour l’école maternelle « Augustine FOUILLÉE ».

L’école ayant rencontré quelques difficultés d’organisation des activités prévues avec les intervenants retenus, le programme a dû subir quelques modifications (changement d’intervenant pour l’activité théâtre et, pour l’intervention musique : modification du tarif et du nombre de séances). Le nouveau programme se présente désormais, comme suit :

<u>Activités proposée</u>	<u>Objectif</u>	<u>Classe(s) concernée(s)</u>	<u>Budget</u>
<i>École et cinéma</i>	Cinéma « LE FOYER » - PARTHENAY	Toutes les classes	118,00 €
<i>Musique</i>	M. Cyril MAGUY	Moyenne section	385,00 €
<i>Animation et découverte du théâtre de THOUARS)</i>		Toutes les classes et classe CP	140,00 €
<i>Activité théâtre (développement compétences langage et apprendre à se mettre en scène</i>	Théâtre de l’Esquisse.	Toutes les classes	250,00 € (soit 10 séances d’une heure au coût de 25 € par heure)

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité :

-prend acte des modifications intervenues, sachant que l’ensemble des autres dispositions précisées aux termes de la délibération du 8 octobre 2012 restent inchangées.

INFORMATION SUR POSSIBILITÉ D’ACQUISITION DE TERRAIN POUR EXTENSION DE LOTISSEMENT

Madame le Maire fait part au Conseil d’une possibilité d’acquisition (auprès de Madame Juliette PINEAU et de ses enfants) de la parcelle AE n° 23, située dans la rue Saint Honoré et jouxtant le lotissement communal des Chênes. Jean-Jacques LÉON est invité à négocier cette question avec les propriétaires.

RÉFLEXION SUR UNE POSSIBILITÉ D’UTILISATION DE LA PARCELLE COMMUNALE AC n° 333 (RUE DE SAINT MARTIN).

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité de réalisation d’une opération de cession de terrains que la Commune pourrait effectuer à partir de sa parcelle AC n° 333 si une extension de surface pouvait sa faire par l’acquisition des parcelles contiguës AC n° 25 et 26 ,

appartenant à Madame Paulette GUILBAULT et à ses enfants. Jean-Jacques LÉON est invité à contacter Madame GUILBAULT pour étude de cette question.

INFOS DIVERSES :

Madame le Maire apporte les informations suivantes :

-Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2013 : l'INSEE vient de transmettre les chiffres suivants : population municipale : 1476 habitants – population comptée à part : 30 habitants – population totale : 1506 habitants. Par ailleurs, les opérations de recensement général de la population devant être réalisées cette année dans notre Commune, ont débuté ce jour, 17 janvier et elles prendront fin le 16 février.

-Séance de conseil municipal du mois de février 2013 : la date est fixée au mardi 19.

-Activité économique et commerciale locale : Une réunion s'est tenue mardi soir, 15 janvier, en Mairie, entre les élus et commerçants locaux. Le point a été fait sur les difficultés de G20 et leurs répercussions très négatives sur l'activité de plusieurs commerces installés autour de la Place de l'Hôtel de Ville (la cessation de l'activité de la station service ayant entraîné le départ d'une clientèle qui profitait de son passage en centre bourg pour effectuer des achats auprès des commerces thénezéens). Monsieur et Madame OUDINA ont fait savoir qu'ils envisageaient une réouverture de la station en début février mais la situation reste très incertaine. Madame le Maire indique qu'elle a pris contact auprès du mandataire chargé du redressement judiciaire afin de savoir si une reprise d'activité de la station restait possible par le biais d'une location.

-Activité médicale locale : le Dr MOROSINI a pris sa retraite le 31 décembre dernier et les conditions brutales dans lesquelles son départ s'est effectué ont laissé les autres médecins thénezéens et bon nombre de patients dans la difficulté...Madame le Maire précise qu'elle a pu rencontrer, en fin de cette année, un médecin susceptible de venir s'installer à THÉNEZAY mais aucune confirmation ne lui a été donnée à ce jour. Dans le cas où ce médecin porterait son choix sur THÉNEZAY, il faudrait qu'un local puisse lui être proposé pour une installation à compter du 15 avril prochain (Ce dernier aurait souhaité pouvoir intégrer une maison de santé). A défaut, il lui faudrait pouvoir disposer d'un cabinet avec salle d'attente, secrétariat, sanitaire.

Dans l'immédiat, les deux médecins en place à THÉNEZAY font face à la situation, sachant que les cabinets de LA PEYRATTE et de SAINT LOUP acceptent d'apporter un peu d'aide mais qu'ils ne prendront pas de clientèle supplémentaire.

-Intercommunalité: Trois ateliers ont été constitués, appelés à se réunir trois fois sur une période d'un mois et demi...En conséquence, un gros rythme de travail pour ces groupes réunissant une quinzaine d'élus (en moyenne) par atelier. Madame le Maire précise qu'elle indiquera ultérieurement le détail des travaux effectués.

-Réunion du Syndicat des Eaux de la Gâtine (Exposé de Thierry PASQUIER): Une réunion présidée par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres s'est tenue lundi soir, au syndicat. A l'ordre du jour : la réforme territoriale et l'inquiétude suscitée par les éventuels transferts ou reprises de compétences (à ce titre, la compétence eau, actuellement gérée par la Communauté de Communes de PARTHENAY serait rétrocédée aux communes membres, lesquelles la rétrocèderaient ensuite au Syndicat mais la situation est plus critique du côté assainissement sachant qu'il est souhaité que PARTHENAY

conserve cette compétence....). Autre question abordée : une présentation par l'A.R.S. d'une nouvelle directive portant sur la gestion de l'eau, comprenant un ensemble de normes « non négociables ».

A noter qu'un remplacement du réseau de canalisations en P.V.C., datant des années 1980, est prévu (Ces dernières contenant du chlorure de vinyle monomère, classé cancérigène).

-Réforme du mode de calcul du contingent annuel incendie : les contributions des Communes (dont le mode actuel de calcul a été établi, pour la dernière fois, en 2002) reposant essentiellement sur deux critères (population et potentiel fiscal) appliqués aux Communes classées selon quatre catégories, présentent des incohérences. Le conseil d'administration du SDIS 79 a donc souhaité engager une réflexion sur cette question et une commission interne a été créée pour définir et proposer un mode de calcul plus équitable. Une information a été apportée, en fin 2012, aux Communes sur ce que pourrait être leurs futures cotisations. Pour ce qui concerne THÉNEZAY (classée en catégorie 3 puisque commune siège d'un centre de secours), la contribution 2013 s'élèverait, avant réforme, à 31.730,35 € et, après réforme, et sans lissage, à 26.338,63 €. Sachant qu'il a été prévu d'appliquer un lissage sur une durée de 5 années à compter de 2013, la contribution 2013 s'élèverait à 31.134,31 €. Depuis lors, compte tenu du mécontentement que certaines Communes ont exprimé, le conseil d'administration n'a pas souhaité se prononcer sur l'hypothèse émise et a décidé d'élargir la constitution du groupe de travail en place à dix maires représentatifs désignés par l'A.D.M. 79. La question devrait donc désormais être traitée de façon à permettre une prise de décision au niveau du conseil d'administration du SDIS, en juin prochain.

-Mise en place du plan VIGIPRATE : suite à la décision prise par la France d'intervenir au Mali, la posture VIGIPRATE est appliquée sur l'ensemble du territoire national.

-Elections municipales 2014 (réforme du mode de scrutin) : le mode de scrutin pourrait être modifié pour les communes comptant plus de 1000 habitants (il s'agirait désormais d'un scrutin de listes) et les élus appelés à siéger auprès de la Communauté de Communes seraient fléchés.

-Infos locales : Madame le Maire rappelle l'information parue, ce jour, dans le Courrier de l'Ouest, à propos d'une famille domiciliée à THÉNEZAY, confrontée à d'importantes difficultés sociales.

-Dates à retenir :

-18 janvier : cérémonie des vœux de la commune,

-19 janvier : assemblée générale de l'association THEPACAP,

-22 janvier : réunion SCOT à CHÂTILLON sur THOUET,

-23 janvier : assemblée générale des Aînés,

-25 janvier : réunion sur la réforme des rythmes scolaires et vernissage, en Mairie, d'une nouvelle exposition artistique,

-28 janvier : réunion de travail avec le cabinet d'études DL INFRA pour lancement des travaux de la 1^{ère} tranche du programme sécurité-circulation,

-31 janvier : présentation du bilan annuel de la communauté de brigades de gendarmerie d'AIRVAUL-THÉNEZAY et SAINT LOUP et réunion du conseil communautaire à LA FERRIÈRE.

Avant de mettre fin à la séance, Madame le Maire demande aux Conseillers municipaux s'ils souhaitent prendre la parole.

Steeve BOITARD évoque trois points: les dégradations commises dans les locaux de la Salle Rondier à l'occasion d'une occupation en fin d'année, des enfants n'étant pas attachés dans le car de transports scolaires sur le circuit de "Puysan", sachant qu'il arrive, parfois, que les familles soient verbalisées pour ce type d'infraction (Madame le Maire observant qu'en dépit des vérifications opérées par l'agent communal accompagnateur, il arrive que certains enfants détachent leur ceinture de sécurité en cours de trajet et qu'il est difficile de tout voir), des verbalisations opérées par la brigade de gendarmerie pour des stationnements dans la rue du Général de GAULLE, face à la boulangerie (le Conseil municipal s'interroge sur la possibilité d'une organisation du stationnement dans ce secteur afin de préserver la sécurité des piétons).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 15.